

### Rétroaction (feedback)

Date d'adoption	Septembre 2013
Date d'entrée en vigueur	Septembre 2013
Date de la modification	
Date d'entrée en vigueur de la modification	
Instance responsable	Vice-décanat aux études de 1 <sup>er</sup> cycle
Instance décisionnelle	Comité de programme du doctorat en médecine

Sur le plan pédagogique, le terme rétroaction désigne une réponse à un travail étudiant, propose une correction commentée, une réaction, une critique. Elle exprime un jugement de valeur qui se doit d'être raisonné et argumenté, qui a pour objectif de permettre à l'étudiant d'approfondir ses connaissances et de lui indiquer comment y parvenir.

La direction du programme de doctorat en médecine met l'emphase sur la transmission de l'information et la rétroaction afin de soutenir l'étudiant dans ses apprentissages. Elle inclut les informations numériques (voir la Procédure facultaire de diffusion des modalités d'évaluation) et aussi des commentaires, sous des formes écrites et verbales.

La rétroaction est une description narrative de la performance de l'étudiant. Elle s'inscrit dans les cours ou les stages du programme. Elle a lieu particulièrement dans les cours en petits groupes, en milieu clinique ou après une évaluation écrite sommative. Elle peut être donnée par un collègue, une personne impliquée dans la formation universitaire, un enseignant, un superviseur de stage, un professionnel de la santé, etc. La rétroaction doit respecter le fait que l'étudiant est au cœur de son processus d'apprentissage. Suite à une rétroaction, l'étudiant doit continuer à mobiliser ses ressources internes et externes afin de poursuivre le développement de ses compétences.

Moments où des rétroactions sont fréquentes :

- Après une évaluation sommative : l'enseignant peut prévoir du temps pour revenir sur le contenu de la matière où une amélioration est souhaitable et où la réussite a été la plus probante lors de l'examen.
- Mi-stage.
- À la fin d'un cours en petit groupe.
- Lorsque les grilles sont complétées pour le cours SDC.